

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trentième session

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME BUDGÉTAIRE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME BUDGÉTAIRE

CONTEXTE

1. Alors que l'OIM s'est développée, l'enveloppe budgétaire dont elle dispose pour financer sa structure de base, qui est nécessaire à la gestion de ses structures essentielles, a diminué en proportion et couvre uniquement une petite partie des dépenses globales. Pour trouver une solution durable à la question de l'insuffisance et de l'imprévisibilité du financement de base de l'OIM, le Comité permanent des programmes et des finances (CPPF) a initialement créé le Groupe de travail sur la réforme budgétaire en mai 2010. Le Conseil a adopté plusieurs propositions recommandées par le Groupe de travail en 2013. L'Organisation a, depuis, continué de se développer et de se transformer. À sa dix-neuvième session, tenue en novembre 2016, le Comité permanent a décidé que le Groupe de travail sur la réforme budgétaire reprendrait ses travaux en 2017, afin de garantir la bonne gestion de la croissance et de la transformation de l'Organisation, en particulier après la conclusion de l'accord régissant ses relations avec les Nations Unies. Le Groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en 2017, 2018 et 2019. En février 2020, l'Administration a formulé une proposition visant à présenter les modalités de réforme et de renforcement de la structure de base de l'Organisation, reproduite dans le document WG/BR/2020/1. Au cours des deux années suivantes, le Groupe de travail a examiné la proposition de renforcement du financement de la structure de base ainsi que les informations actualisées présentées par l'Administration dans le document WG/BR/2021/3.

2. À ses réunions du 7 mars et du 11 avril 2022, le Groupe de travail a étudié les informations additionnelles fournies par l'Administration dans le document WG/BR/2022/1. Au terme de vastes consultations informelles menées avec les États Membres intéressés, la Présidente du Groupe de travail a présenté une proposition tenant compte des réserves émises par les États Membres, que le Groupe de travail a examinée à sa réunion du 1^{er} juin 2022. De vastes consultations et négociations informelles s'en sont suivies.

3. Par la suite, le Bureau du Conseil de l'OIM a présenté, le 14 juin 2022, une proposition révisée dans laquelle les observations des États Membres avaient été intégrées, dans le but de concilier les points de vue divergents exprimés et de parvenir à une décision consensuelle. Le Groupe de travail l'a examinée à sa réunion du 16 juin 2022, au cours de laquelle les États Membres ont fait part d'observations générales sur des questions suscitant des préoccupations majeures. Lors de cette réunion, le Directeur général a rappelé que l'OIM se trouvait dans une situation financière désastreuse en raison du manque d'adéquation, de durabilité et de prévisibilité de son financement de base. Il a souligné que l'Organisation risquait désormais de ne pas être en mesure d'accomplir son mandat, en particulier du fait de la longueur des discussions, et de devoir réduire ses capacités. À la fin de la réunion, la Présidente a invité les États Membres à soumettre par écrit, au Secrétariat, des propositions d'amendements techniques au projet de proposition formulé par le Bureau du Conseil. Celles-ci ont été prises en considération lors de la formulation du projet de résolution présenté pour examen par le Comité permanent des programmes et des finances (document S/30/L/4).

Financement de la structure de base

4. Un consensus général s'est dégagé sur la nécessité de renforcer la structure de base et sur le montant des crédits nécessaires, à savoir 75 millions de dollars É.-U.. Bien que l'OIM ait plus que doublé de taille au cours des dix dernières années, le niveau des contributions assignées est resté relativement statique. En raison de la politique de croissance nominale zéro de l'OIM, le budget administratif a, chaque année, diminué en termes réels. En conséquence, il ne reste que très peu de fonds pour

développer la structure de base alors que celle-ci a besoin d'être renforcée pour soutenir la présence opérationnelle sans cesse plus vaste de l'Organisation.

5. Le projet de résolution concernant l'investissement dans la structure de base est le compromis auquel ont abouti l'examen approfondi de plusieurs propositions et les observations soumises par les États Membres lors des consultations et des négociations informelles. Au cours des discussions, les États Membres ont invoqué des arguments convaincants et présenté des éléments clés devant être pris en considération, qui sont résumés ci-après.

6. **L'OIM est un partenaire indispensable.** Les demandes en matière d'activités adressées par les États Membres à l'OIM ont fortement augmenté ces dernières années en raison du changement climatique, de catastrophes, de conflits armés et de crises socioéconomiques de grande envergure. Du fait du développement significatif de l'Organisation qui en a découlé, l'OIM ne dispose pas d'un financement suffisant pour assurer ses fonctions de base actuelles, répondre aux attentes des États Membres et intervenir efficacement auprès des populations vulnérables. Cette crise du financement a été accentuée par l'inflation et d'autres pressions économiques que l'Organisation n'a pas la capacité d'absorber. La structure de base de l'OIM ne peut pas suivre le rythme de l'augmentation de la demande de ses services et de la croissance exponentielle qui en résulte.

7. **L'OIM est l'organisme principal des Nations Unies dans le domaine de la migration et aide les États Membres à relever les défis et saisir les chances que présente la migration, fournissant des orientations stratégiques à tous les États Membres et prêtant assistance à des dizaines de millions de migrants chaque année.** Il n'est ni viable ni réaliste que les États Membres continuent d'imposer de telles exigences à l'OIM sans lui garantir des moyens financiers suffisants pour continuer de gérer son mandat. Si les États Membres connaissent des difficultés économiques, qui ont été aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), ces mêmes contraintes fiscales constituent aussi des facteurs de migration et de déplacements forcés. Un sous-financement de l'OIM en cette époque critique pourrait porter préjudice aux États Membres et aux personnes les plus vulnérables.

8. **L'augmentation des contributions assignées est une composante essentielle de la réforme budgétaire.** Considérant le montant historiquement limité de contributions volontaires sans affectation spéciale versées à l'OIM, les contributions assignées sont la seule source fiable de financement prévisible. Elles sont en outre équitables et permettent un partage du fardeau entre tous les États Membres. De même, lors des discussions du Groupe de travail, les États Membres se sont engagés à verser un montant insuffisant de contributions volontaires pluriannuelles sans affectation spéciale. Certains États Membres considéraient que le montant total de 75 millions de dollars É.-U. devait être financé par des contributions assignées, tandis que d'autres ont fait part de leur souhait de voir une diversification des sources de financement utilisées pour répondre aux besoins financiers. Tenant compte de ces différents points de vue, les États Membres se sont accordés sur la nécessité de trouver une solution créative pour compléter les contributions assignées par des contributions volontaires, des frais généraux additionnels liés aux projets, un financement du secteur privé et des fonds provenant d'autres sources.

9. **Les efforts de réforme déployés à l'OIM doivent se poursuivre.** Si l'Organisation a entrepris de vastes réformes de sa gouvernance interne depuis 2020, le renforcement de la gouvernance, du contrôle, de la transparence et de l'efficacité doit continuer. Des discussions devraient également être menées à l'avenir sur la manière de renforcer la structure de base pour que l'OIM soit en mesure d'œuvrer au service des États Membres et de s'acquitter de son mandat.

Recommandation

10. Il convient de noter que les discussions du Groupe de travail ont été menées dans une atmosphère positive et constructive, témoignant d'une volonté générale de parvenir à une solution durable. L'Administration a apporté son concours en fournissant de nombreux documents de travail et en exposant les aspects techniques des questions abordées, y compris les réformes et les mesures de maîtrise des coûts déjà mises en œuvre par l'Organisation. Au fil des années, les États Membres ont exprimé de nombreux points de vue sur la manière de combler le déficit financier pour assurer le financement de la structure de base. Dans l'intervalle, les pressions financières pesant sur l'Organisation ont augmenté. La Présidente estime que les discussions techniques et les échanges sur les questions de fond sont arrivés à leur terme et que le Groupe de travail s'est par conséquent acquitté de son mandat. Elle recommande que le Comité permanent approuve le projet de résolution.